ART. 18 N° I-823

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N º I-823

présenté par Mme Rabault

à l'amendement n° 320 de la commission des finances

ARTICLE 18

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence: l'affectation du part du produit de la TOCE à France Télévisions est prévue à l'article 17 du présent projet de loi.